



DES ÉCOLES SUPÉRIEURES DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION POUR MIEUX FORMER LES ENSEIGNANTS

L'essentiel

- > La formation des enseignants est un facteur déterminant de la réussite éducative et scolaire. Toutes les études montrent en effet que **les progrès d'un élève dépendent de manière significative de la qualité de la formation reçue par le professeur** auquel il est confié.
- > **En supprimant la formation initiale, le précédent gouvernement a mis en grande difficulté les jeunes enseignants et a aussi et surtout hypothéqué le devenir scolaire de millions d'élèves. Cela n'était pas acceptable.** Le métier d'enseignant, qui porte une ambition pour la Nation tout entière, ne pouvait être le seul que l'on exerce sans l'avoir appris.
- > C'est pourquoi **tous les futurs enseignants**, qu'ils se destinent à exercer en maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ou à l'université, **ainsi que les futurs conseillers principaux d'éducation sont accueillis, dès la rentrée, au sein des nouvelles Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)**. L'objectif est de faire naître et vivre une culture partagée, essentielle pour favoriser ensuite, sur le terrain, la cohésion des équipes pédagogiques.
- > Les ESPE forment à des **masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)** dans le cadre d'un cursus de deux années d'études post-licence. La formation repose sur un **équilibre entre enseignements et stages en école ou en établissement** afin de favoriser une **entrée progressive dans le métier**.
- > **Les concours de recrutement des enseignants sont également renouvelés.** Ils permettront d'évaluer **à la fois les savoirs théoriques des candidats et leur degré de préparation à l'exercice concret du métier**. Ils se dérouleront dans leur intégralité au printemps 2014. Les inscriptions ouvriront le 10 septembre 2013.

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation : des écoles qui accueillent un large public et sont les fers de lance de la refondation pédagogique

À la rentrée 2013, une École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) ouvre ses portes dans chaque académie.



Les nouveautés de la rentrée 2013 Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

Les ESPE font partie intégrante de l'université et **formeront les enseignants de la maternelle à l'Université mais aussi l'ensemble des professionnels de l'éducation**, ce qui permettra de construire et d'affirmer une **culture commune** qui sera partagée par tous les acteurs de la communauté éducative.

Elles **préparent à un diplôme à vocation professionnelle, le nouveau master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)**, qui garantira à la fois l'acquisition des compétences disciplinaires et des savoir-faire professionnels.

Les ESPE sont également ouvertes aux **étudiants de licence, notamment ceux bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur**, ainsi qu'aux **étudiants souhaitant exercer d'autres métiers de la formation et de l'éducation**, et à toutes les personnes souhaitant développer des compétences dans ces domaines.

Elles organiseront par ailleurs, comme opérateur du plan académique de formation, des actions de formation continue pour les personnels enseignants du premier et du second degré et les personnels d'éducation.

Enfin, elles contribueront à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur.

Les ESPE participeront à la **recherche en éducation** et assureront la diffusion, le développement et la **promotion de méthodes pédagogiques innovantes**. Elles favoriseront ainsi les processus de transferts entre recherche et pratiques professionnelles. Les ESPE seront en outre particulièrement engagées dans la **formation des enseignants à l'usage du numérique** et auront vocation à participer à des **actions de coopération internationale**.

Les équipes pédagogiques des ESPE sont composées à la fois d'universitaires et de personnels de l'éducation nationale afin de permettre une diversité des approches, et intégreront un grand nombre de professionnels de terrain : personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans le premier et le second degré, intervenants issus de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique, de l'éducation à la citoyenneté, etc. Les ESPE seront ainsi en **contact permanent avec les conditions réelles de l'exercice des métiers** auxquels elles prépareront les étudiants.

Le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » : une formation professionnalisante permettant une entrée progressive dans le métier

Les métiers du professorat et de l'éducation doivent s'apprendre progressivement dans un processus intégrant d'une part des savoirs théoriques et pratiques fortement articulés les uns aux autres, et d'autre part des périodes de stages en situation.



Les nouveautés de la rentrée 2013

Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

Le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) allie ces différentes composantes dans le cadre d'une formation de haute qualité et à forte dimension professionnelle. **Cette formation préparera en outre mieux les professeurs en devenir à la diversité de leurs missions, car on exige beaucoup de l'enseignant du XXI^e siècle.** Il doit non seulement exceller dans sa ou ses disciplines et dans ses pratiques pédagogiques, mais également savoir utiliser les technologies numériques, prévenir et gérer les conflits, connaître les enjeux de la scolarisation des élèves en situation de handicap, lutter contre toutes les formes de discrimination... Autant de compétences qu'ils acquerront dans le cadre de la nouvelle formation.

Cette nouvelle formation est en effet composée à la fois :

- **d'enseignements communs à l'ensemble des étudiants du master MEEF**, portant notamment sur les méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté, la connaissance du socle commun, la prise en compte de la diversité des publics et en particulier du handicap, l'évaluation des élèves, l'enseignement des valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité femme-homme, la conduite de classe et la prévention des violences scolaires, etc. ;
- **d'enseignements disciplinaires et de spécialité**, qui permettront aux étudiants d'approfondir des questions spécifiques à certaines thématiques ou à certains métiers (les étudiants souhaitant devenir conseiller principal d'éducation, par exemple, devront acquérir un certain nombre de compétences propres à ce métier) ;
- **d'enseignements permettant d'acquérir les savoirs, les savoir-faire et les compétences indispensables à une bonne pratique professionnelle** (séances permettant de se familiariser aux situations et activités de classe par exemple) ;
- **de stages en école ou en établissement scolaire encadrés par un tuteur** ; il s'agira, en première année, de stages d'observation et de pratique accompagnée ; **en seconde année, les lauréats des concours effectueront un stage en responsabilité équivalant à un mi-temps de service d'enseignement, rémunéré à hauteur d'un temps plein, et auront le statut de fonctionnaires stagiaires.**

L'ensemble de ces attendus et contenus de formation sera appuyé sur les référentiels de compétence récemment publiés.

La formation accordera une **place majeure à l'utilisation du numérique en classe**, qui permet notamment de développer des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins de l'enfant, de renforcer l'interactivité des cours en rendant les élèves acteurs de leurs propres apprentissages, d'encourager la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie et d'offrir des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap.

Un **engagement fort** sera également pris **en faveur de la connaissance des langues vivantes étrangères** puisque la validation des compétences acquises tout au long du master en la matière sera une condition pour l'obtention du diplôme.



Les nouveautés de la rentrée 2013 Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

Des concours rénovés

Les concours de recrutement des enseignants sont rénovés et prendront effet à partir de la prochaine session afin de mettre le format et le contenu des épreuves en cohérence avec la nouvelle formation.

L'objectif sera d'**évaluer aussi bien les savoirs théoriques des candidats que leurs compétences professionnelles** et de sélectionner ceux répondant à la fois aux critères de l'excellence disciplinaire et aux exigences en termes de préparation à l'exercice concret du métier.

Les nouveaux concours seront ouverts aux étudiants inscrits en première année de master, qui en constituent le public principal. Les étudiants en deuxième année de master et toutes les personnes titulaires d'un diplôme de master ou d'un diplôme équivalent pourront également s'y présenter. Bien entendu, les dispositifs de droit commun de la fonction publique de dispense de diplôme pour les pères et mères de trois enfants ainsi que les sportifs de haut niveau continueront à s'appliquer.

Les inscriptions aux concours seront ouvertes du mardi 10 septembre 2013 à 12 heures au mardi 22 octobre 2013 à 17 heures.

L'ensemble des épreuves – les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission – se dérouleront d'avril à juin 2014.

Un accompagnement de qualité et de proximité pour les enseignants et personnels d'éducation stagiaires

Les lauréats des concours 2013 seront, durant l'année scolaire 2013-2014, en stage sur le terrain. Tous bénéficieront d'un accompagnement de qualité et de proximité.

En matière d'affectation, les écoles et les établissements les plus difficiles doivent être évités pour les stagiaires, ainsi que l'attribution des classes les plus délicates (cours préparatoire par exemple dans le premier degré).

Un dispositif d'accueil spécifique avant la rentrée scolaire

Un dispositif d'accueil spécifiquement destiné à l'ensemble des enseignants stagiaires est mis en place dans les jours précédant la rentrée scolaire. D'une **durée de trois à cinq jours** en fonction des académies, cet accueil constituera un moment propice à la présentation du déroulement et des enjeux de l'année de stage ainsi que du nouvel environnement professionnel (académie, école ou établissement).



Les nouveautés de la rentrée 2013

Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

Un système de tutorat adapté au poste du stagiaire

Les tuteurs seront choisis avec la plus grande attention par les recteurs d'académie, avec le concours des corps d'inspection territoriaux et des chefs d'établissements. Les tuteurs doivent être suffisamment expérimentés pour pouvoir, tout au long de l'année, **apporter conseils et assistance aux stagiaires, analyser avec eux leurs pratiques pédagogiques et leur permettre de consolider leurs savoirs théoriques en les confrontant aux situations concrètes d'enseignement.**

Dans le premier degré public, les stagiaires seront étroitement accompagnés. Ainsi, dans la plupart des académies, ils travailleront, pendant les deux premiers mois, en binôme avec un tuteur. L'objectif est que cette présence alternée du tuteur dans la classe du stagiaire et du stagiaire dans la classe du tuteur aide le jeune enseignant dans sa prise de poste et facilite le transfert du savoir-faire professionnel. Ce temps de travail en commun sera permis par la présence d'un titulaire remplaçant qui prendra en charge la classe du stagiaire ou du tuteur de manière à assurer une prise en charge continue des élèves. **Des stages filés viendront compléter cette formation tout au long de l'année.**

Dans le second degré public, les stagiaires seront en règle générale affectés dans le même établissement que leur tuteur. Ils bénéficieront, à titre transitoire, comme pendant l'année scolaire 2012-2013, d'une **décharge de service d'au moins trois heures par semaine pour les enseignants stagiaires et d'au moins six heures par semaine pour les conseillers principaux d'éducation (CPE) stagiaires.** Les heures libérées par ces décharges seront utilisées pour organiser leur formation.

Le contenu de la formation des stagiaires

La formation prendra appui sur l'analyse des besoins des stagiaires. Elle mettra en particulier l'accent sur la didactique des disciplines, la connaissance des mécanismes d'apprentissage, la conduite de classe, les méthodes de différenciation pédagogique et d'accompagnement des élèves en difficulté et les méthodes d'évaluation dans la classe.

Organisées sous la responsabilité des recteurs, les actions de formation seront dispensées par les corps d'inspection, des formateurs académiques et des universitaires.

La situation particulière des candidats admissibles aux concours exceptionnels 2014

L'année universitaire 2013-2014 constitue la première étape de la réforme de la formation initiale des enseignants.

Les candidats admissibles aux concours exceptionnels 2014 n'auront pas le statut de fonctionnaire stagiaire au cours de l'année scolaire 2013-2014 puisqu'ils ne passeront leurs épreuves orales d'admission qu'en juin 2014.



Les nouveautés de la rentrée 2013

Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

Durant cette année 2013-2014, ils pourront poursuivre leur formation à l'université et au sein des ESPE, et bénéficier d'une **première expérience de l'enseignement dans le cadre d'un contrat correspondant à un tiers du temps de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulent** : 9 heures par semaine pour un professeur des écoles, 6 heures pour un professeur certifié, 6 heures pour un professeur des lycées professionnels, 13 heures pour un CPE, etc. **Tout comme les lauréats des concours 2013, ces contractuels sont accueillis avant la rentrée dans le cadre d'un dispositif spécifique et seront accompagnés et conseillés par un tuteur.**

Ils participeront également à des actions de formation professionnalisante organisées par les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Les contractuels suivant une formation universitaire de master seront affectés au plus près de leur établissement d'enseignement supérieur ou, à défaut, de leur domicile. Une attention particulière sera apportée à l'articulation entre l'organisation du service d'enseignement proposé et les obligations universitaires des intéressés.